

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES . . . . . 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.	TOULOUSE. D.	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup>	6 <sup>h</sup> 0	PARIS. — D.	2 <sup>h</sup> 20 s.	9 <sup>h</sup> 50 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup>	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	5 <sup>h</sup> 37	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 14	2 <sup>h</sup> 30	2 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 18	8 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30
6 <sup>h</sup> 41	1 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 19	6 <sup>h</sup> 19	— Express.	8 <sup>h</sup>	5 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup>	4 <sup>h</sup> 53	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 37	5 <sup>h</sup> 57	»	»	»	»	7 <sup>h</sup> 48	11 <sup>h</sup> 41	5 <sup>h</sup> 18	8 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30	11 <sup>h</sup> 30
7 <sup>h</sup> 3	1 <sup>h</sup> 34	6 <sup>h</sup> 28	6 <sup>h</sup> 28	BORDEAUX. — D.	»	»	»	5 <sup>h</sup> 11	11 <sup>h</sup> 29	5 <sup>h</sup> 57	5 <sup>h</sup> 57	»	»	»	»	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 4	5 <sup>h</sup> 28	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
7 <sup>h</sup> 31	1 <sup>h</sup> 47	6 <sup>h</sup> 44	6 <sup>h</sup> 44	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 39	6 <sup>h</sup> 11	6 <sup>h</sup> 11	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
7 <sup>h</sup> 43	2 <sup>h</sup> 8	7 <sup>h</sup> 8	7 <sup>h</sup> 8	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	5 <sup>h</sup> 31	11 <sup>h</sup> 52	6 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 25	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
7 <sup>h</sup> 53	2 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 18	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	5 <sup>h</sup> 45	12 <sup>h</sup> 6	6 <sup>h</sup> 42	6 <sup>h</sup> 42	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 6	2 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 32	7 <sup>h</sup> 32	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	5 <sup>h</sup> 55	12 <sup>h</sup> 16	6 <sup>h</sup> 56	6 <sup>h</sup> 56	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 13	12 <sup>h</sup> 34	7 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 22	12 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 28	7 <sup>h</sup> 28	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 39	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	Fumel. — D.	8 <sup>h</sup> 48	3 <sup>h</sup> 18	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18
8 <sup>h</sup> 13	2 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	7 <sup>h</sup> 39	M-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	3 <sup>h</sup> 10	9 <sup>h</sup> 7	6 <sup>h</sup> 43	1	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 45	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	4 <sup>h</sup> 54	8 <sup>h</sup> 11	12 <sup>h</sup> 21	5 <sup>h</sup> 38	8 <sup>h</sup> 10	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	12 <sup>h</sup> 18	

L'empereur, qui a perdu la voix depuis deux jours, répond par signes et par gestes, en donnant des poignées de main.

L'empereur, l'impératrice et leurs filles, reçoivent des bouquets et des corbeilles de fleurs des dames de San-Remo.

L'impératrice embrasse les dames Zirio et Ormond.

Quand l'empereur parait sur le quai de la gare, la foule pousse un immense cri : « Viva l'empereur ! »

L'empereur monte seul dans un wagon-salon, où prennent place l'impératrice, le docteur Makensie et un aide-de-camp resté debout.

Les princesses et la suite prennent place dans les wagons suivants, et le train s'ébranle aux acclamations de la foule.

L'empereur reste à la portière, souriant ; il salue. L'impératrice agite son mouchoir.

Le train a disparu.

L'ordre n'a pas été troublé un moment. La ville a bientôt repris sa physionomie ordinaire.

Savone, 10 mars.

Le train impérial est arrivé à 11 3/4. Un grand nombre de personnes et toutes les autorités l'attendaient.

L'empereur Frédéric saluait, tout ému, de la fenêtre de son wagon, qui était rempli de fleurs.

Londres, 10 mars, 10 h. 30 m.

On mande de San-Remo, neuf heures quarante, matin :

« L'empereur a passé une bonne nuit. Il se porte extrêmement bien ce matin.

Saint-Petersbourg, 11 mars, s.

La cour de Russie prendra le deuil pour quatre semaines à l'occasion de la mort de l'empereur Guillaume.

Un ukase impérial ordonne à toute l'armée russe de porter le deuil pendant quatre semaines. Les régiments dont le souverain défunt était chef honoraire le porteront pendant cinq semaines.

Le jour des obsèques de l'empereur Guillaume, toute l'armée russe sera en grand deuil et il sera interdit à tous les régiments de battre du tambour et de sonner du clairon.

Le régiment kalouga, dont l'empereur Guillaume était chef honoraire, portera à perpétuité le nom du souverain. L'empereur Frédéric III est nommé chef honoraire du régiment ci-dessus désigné, ainsi que du régiment des grenadiers de Saint-Petersbourg.

Le *Messageur du Gouvernement* et l'*Invalide russe* consacrent à l'empereur Guillaume des articles très sympathiques dont le texte est encadré de noir.

Vienne, 11 mars.

L'invasion de la rédaction du *Tagblatt* par le député Schöenerer et ses amis et les violences commises par lui sur quelques rédacteurs font l'objet de toutes les conversations. Une demande de poursuites contre Schöenerer sera déposée à la Chambre. On blâme beaucoup la police de n'avoir pas arrêté les agresseurs et de ne pas même avoir dressé procès-verbal contre eux.

Londres, 11 mars.

Le banquet à l'occasion des noces d'argent du prince et de la princesse de Galles a été supprimé à cause de la mort de Guillaume. Un lunch a eu lieu seulement chez la reine.

Paris, 11 mars, s.

La *Patrie* assure que c'est le général Brugère et le fils du président de la République qui représenteront la France aux obsèques de l'empereur Guillaume.

**La santé de Frédéric III.** — Ala (Tyrol). — L'empereur a supporté les fatigues du voyage beaucoup mieux qu'il n'était permis de l'espérer.

L'aphonie persiste, mais c'est un mal très local, qui se guérira avec le temps et n'affecte en rien l'ensemble de l'organisme. L'appétit et les forces reviennent.

Je ne veux pas dire qu'il faille croire à une cure complète ; mais le docteur Mackenzie aurait déclaré à la princesse impériale, fort inquiète au moment du départ, que, dès l'instant où la trachéotomie n'avait pas eu des résultats funestes dans la semaine qui a suivi l'opération, tout danger immédiat avait disparu ; qu'il répondait de la santé de l'empereur pour plusieurs mois.

**Elections législatives**

**BOUCHES-DU-RHONE**

MM. Félix Pyat, républicain..... 19,348 voix.  
Lagnel, républicain..... 14,464 —  
(Il y a ballottage).

**COTE-D'OR**

M. Cernesson, radical, est élu par 26,192 voix.

**HAUTE-MARNE**

MM. Boret, radical (élu)..... 28,674 voix.  
Boulon de Rouvre, réact..... 25,202 —

**Mutinerie du 6<sup>e</sup> chasseurs.** — L'enquête qui a été faite sur l'acte d'indiscipline commis par l'escadron du 6<sup>e</sup> chasseurs en garnison à Saint-Mihiel est aujourd'hui terminée. Il en résulte que trois pelotons s'étaient mutinés et avaient quitté le quartier. Le quatrième peloton a pu être arrêté, grâce à l'énergie de son maréchal des logis, qui s'est jeté au devant des hommes et les a enfermés au moment où ils se disposaient à partir. Aucun gradé

n'a accompagné les chasseurs dans leur escapade ; mais, connaissant le complot et n'ayant rien fait pour l'enrayer, ils sont, par le fait, quelque peu complices. L'adjutant de l'escadron et le maréchal des logis chef sont mariés tous deux. Ils habitent par conséquent la ville et n'ont pu s'opposer au départ des chasseurs qui a eu lieu vers six heures du matin. Ces derniers avaient pris la route de Commercy, excités par quelques meneurs, ainsi que nous l'avons raconté, et à neuf heures ils ont été cernés et arrêtés par trois pelotons du même régiment envoyés à leur poursuite.

Cet événement, qui emprunte une gravité particulière à l'emplacement du 6<sup>e</sup> chasseurs près de la frontière, se termine par l'envoi des meneurs dans les compagnies de discipline et par la cassation des sous-officiers d'escadron qui, avertis par les brigadiers, n'ont pas prévenu leurs officiers des projets d'insubordination de leurs hommes.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**L'ŒUVRE DU BOUILLON**

**4<sup>e</sup> LISTE GÉNÉRALE DES SOUSCRIPTEURS**

MM. Labie, ancien notaire, 30 fr. ; Vidallac, propriétaire, 10 fr. ; Pouget, notaire, 5 fr. ; M<sup>lle</sup> Labrunie, 1 fr. ; M<sup>me</sup> Francès, 2 fr. ; Gase ex-gendarme, 0,50 ; Duc, huissier, 3 fr. ; Soulié, dit Margoutelle, 1 fr. ; Vialard, entrepreneur, 1 fr. ; Bonnet, expert à Labastide, 1 fr. ; Cazal, (Café Divan), 5 fr. ; Fournier Lafage, père, 4 fr. ; Fontès, négociant, 1 fr. ; Planacassagne, au Prophète, 1 fr. ; anonyme, 10 fr. ; anonyme, 1 fr. ; anonyme, 1 fr. ; anonyme, 1 fr. ; anonyme, 10 fr. ; Espéret, avoué, 5 fr. ; Delbreil, avoué, 5 fr. ; anonyme, 20 fr. ; Sers, greffier, 5 fr. ; Balitrand, huissier, 5 fr. ; Coudorc, jardinier, 2 fr. ; Cayla Gervais, négociant, 20 fr. ; Marie Laurent, cuisinière, 1 fr.

MM. L. Izarn, vice président, 20 fr. ; Munin Bourdin, avocat, 5 fr. ; Mayzen, avocat, 20 fr. ; Talou, agent d'assurances, 5 fr. ; Rivières, frères tapissier, 2 fr. ; Vinel, droguiste, 5 fr. ; Borde, cordier, 5 fr. ; Caisse des avoués de Cahors, 50 fr. ; M<sup>lle</sup> Olié, 5 fr. ; Lacoste, avoué, 5 fr. ; M<sup>lle</sup> Euphrasie, épicière, 2 fr. ; Serres, huissier, 5 fr. ; anonyme, 3 fr. ; Julien et Audebert, 25 fr. ; Garrie, buraliste, 1 fr. ; M<sup>me</sup> veuve Paulus, 2 fr. ; M<sup>me</sup> veuve Edoux, 5 fr. ; Fournié, notaire, 20 fr. ; Paul Constant, rentier, 5 fr. ; G. P. Carayon, presseur d'huiles, 5 fr. ; M<sup>me</sup> St-Mary, 3 fr. ; Vernet, agent d'assurances, 2 fr. ; Loubeyre, coiffeur, 1 fr. ; anonyme, 5 fr. ; anonyme, 5 fr. ; anonyme, 5 fr. ; Guichard, 2 fr. ; Poudou, professeur de musique, 2 fr. ; Besombes, employé des contributions directes, 1 fr. ; Maby, propriétaire rentier, 1 fr. ; anonyme, 5 fr.

Trois dames 1 fr. 50 ; Dame Vve amie du Bouillon 1 fr. ; MM. Paul 1 fr. ; Valette, conseiller d'arrondissement 20 fr. ; Lacroze, commandant en retraite 20 fr. ; Greil, juge consulaire 3 fr. ; Bédue, relieur 2 fr. ; Daynard (Crédit Foncier) 5 fr. ; Gabelleinte (un pourboire) 1 fr. ; M<sup>lle</sup> Gabelleinte, 1 fr. ; Roucau, typographe 1 fr. ; Anonyme 4 fr. ; Un ennemi du *Clairon* 1 fr. ; Périé, typographe 1 fr. ; Bacou, employé d'imprimerie 0,50 ; Floris, typographe 0,50 ; Soulié id. 0,50 ; Barthès, apprenti typographe 0,50 ; Delpech, id. 0,50 ; Rullie, id. 0,50 ; Delpérier, imprimeur-typographe 20 fr. ; Thierry, trésorier de la société des *Sauveteurs du Lot* 2 fr. ; Octroi de Cahors (personnel) 23 fr. ; Gleize, ex-juge d'instruction 10 fr. ; Desprats, négociant 5 fr. ; Mignot, id. 3 fr. ; Lafon, id. 3 fr. ; Maire, id. 3 fr. ; Séguela, horticulteur 3 fr. ; Ségué, agent-général du *Phénix* 5 fr. ; Breton, marbrier 2 fr. ; Gréles, mécanicien 2 fr.

MM. Lartigue, ex-négociant 2 fr. ; Filhol, pharmacien 5 fr. ; Olié, menuisier 5 fr. ; Germain jeune, serrurier 2 fr. ; Desprats, Victor, propriétaire 0,50 ; Lala, capitaine en retraite 5 fr. ; Dalod, propriétaire 5 fr. ; Parvieux, négociant-peintre 3 fr. ; Calvet (Tivoli) 5 fr. ; Ichas, contrôleur 4 fr. ; Amadien 3 fr. ; Bonnet, négociant 5 fr. ; Salbant, receveur municipal 5 fr. ; Couderc, droguiste 3 fr. ; Laur, vétérinaire 5 fr. ; Caussanel, capitaine en retraite 5 fr. ; Fournié 5 fr. ; Dalel, représentant de commerce 5 fr. ; Toulouse, architecte 5 fr. ; Vertut, entrepreneur 3 fr. ; Planacassagne, id. 5 fr. ; Relhié, conseiller général 10 fr. ; Pagès, vétérinaire 3 fr. ; Bousquet, concierge de l'Abattoir 2 fr. ; B-nay, gargon de bureau 3 fr. ; Delbru, propriétaire à Bégoux 5 fr. ; Bousquet, géomètre 5 fr. ; Souleilhou, à Bégoux 5 fr. ; Bès charpentier 2 fr. ; Bontoux, commissaire de police 5 fr. ; Lacoste, propriétaire 5 fr.

MM. Lakorde (café Tivoli) 5 fr. ; Bru, maçon 2 fr. ; Garrigou, maçon 1 fr. 50 ; Lagarrigue à Bégoux 1 fr. ; Miquel à Cavaniès 2 fr. ; Ramel, Cyprien à Cavaniès 1 fr. ; Simonis, propriétaire à Bégoux 2 fr. ; Magot, id. 1 fr. ; Vinel, id. au Payrac 2 fr. ; Alibert, id. 1 fr. ; Granou, id à Bégoux 3 fr. ; Un vieux de la vieille 5 fr. ; Rulbes négociant 5 fr. ; Guiraudet, maçon à Cavaniès 1 fr.

Montant de la 4<sup>e</sup> liste..... 684

Montant des listes précédentes..... 3,981 80

Total..... 4,665 80

**Nécrologie**

M. E. Dupuy, ancien juge au tribunal de Cahors, vient de mourir. Ses obsèques ont eu lieu, vendredi, à Montcléra, au milieu d'un nombreux cortège d'amis, accourus pour donner à sa famille, si justement honorée, un témoignage de douloureuse sympathie.

Le deuil était conduit par M. Dupuy fils, qu'accompagnait M. de Valon, député du Lot,

ami dévoué de la famille Dupuy, et par M. Alayrac, président du tribunal de Gourdon, beau-frère du défunt.

Le tribunal de Cahors était représenté par son président, M. Lurguie, et par M. Arnault, juge d'instruction. M. Victor Depeyre, ancien président, et M. Louis Izarn, ancien vice-président, avaient aussi tenu à venir dire un suprême adieu à leur collègue.

Le Conseil général du Lot, dont M. Dupuy avait fait partie comme le représentant du canton de Cazals, était représenté par MM. Mayzen, Coniac et Antoine Deloncle.

M. Lurguie, président du tribunal civil, a prononcé sur la tombe de M. Dupuy, le remarquable discours suivant :

**Discours de M. Lurguie**

Messieurs,

Excusez-moi de vous retenir quelques instants encore auprès de cette tombe et de prolonger ainsi cette triste cérémonie. J'ai un devoir à remplir : Il faut que je fasse entendre en présence de ce cercueil l'expression des regrets éprouvés par tous les anciens collègues de M. Edouard Dupuy, en apprenant sa mort prématurée.

Lorsque cette triste nouvelle nous est parvenue, elle a causé dans notre compagnie et dans le monde du palais tout entier, une profonde et douloureuse émotion.

L'homme avec lequel nous avons vécu côte à côte pendant de longues années, que nous avons vu si longtemps gai, affable, souriant, qui naguère encore nous paraissait en pleine possession de son intelligence et de la santé, cet homme n'était plus ; il venait d'entrer dans le passé ; il ne restait plus de lui qu'un souvenir. Notre tristesse était grande : alors nous sommes venus pour dire au bord de sa tombe pourquoi nous l'estimions, pourquoi nous l'aimions ; nous sommes venus rendre à sa mémoire un suprême hommage et adresser à sa personnalité à jamais disparue, un dernier adieu.

Edouard Dupuy était destiné par ses traditions de famille à devenir magistrat. Son père, le président Dupuy, qui avait rempli pendant quelques années les devoirs de sa charge avec la plus grande distinction au tribunal de Cahors, venait de prendre sa retraite, lorsque lui-même fut nommé juge au même siège. Il devait exercer ces délicates fonctions pendant plus de trente ans. Trente années de magistrature, n'est-ce pas, Messieurs, que cela suffit à honorer une existence ? La redoutable mission de juger ses semblables, en éveillant chez l'homme qui en est investi les terribles responsabilités de la conscience, met en mouvement toutes les facultés de son esprit, tous les ressorts de son âme, et porte à son plus haut degré son énergie morale. Aussi le respect qui l'entourne est-il proportionné aux efforts puissants et continus que cette noble mission exige de ceux qui lui ont consacré la vie.

M. Edouard Dupuy apportait dans l'exercice de ses fonctions les qualités les plus faciles, les dispositions les plus heureuses. Son intelligence ouverte et vive lui permettait de saisir facilement et de s'assimiler avec rapidité les sujets les plus divers, les thèses les plus ardues.

Son esprit fin et délié, toujours en éveil, toujours attentif, lui donnait une aptitude rare pour pénétrer au fond des questions obscures et démêler les situations embrouillées, pour fouiller les consciences et découvrir les intentions les plus cachées. Enfin, à l'époque où nous l'avons connu, une longue expérience était venue mûrir ses facultés et donner une valeur plus haute à son bon sens naturel, à la rectitude native de son jugement.

Messieurs, voilà le juge : Quant à l'homme, vous l'avez tous connu et apprécié ; il était au milieu de nous ce qu'il était pour tous. Aimable, courtois et bon ; son humeur égale, sa bonhomie, son caractère jovial faisaient le charme de ses relations, sa bienveillance commandait la sympathie.

Edouard Dupuy aimait ses fonctions ; il était profondément attaché à la compagnie au sein de laquelle il les avait si longtemps exercées. Plus d'une fois sans doute, au cours de sa longue carrière, comme tant d'autres de ses anciens collègues, il avait trouvé l'occasion de s'élever dans la hiérarchie ; mais il aurait fallu pour cela quitter son pays natal ; or, il tenait avant tout de rester parmi les siens, au milieu des membres de sa famille et de ses nombreux amis, auprès de cette terre de Montcléra qui était l'objet de sa prédilection.

C'est là qu'il est venu passer les dernières années de sa vie, oubliant au milieu de ses champs, de ses vignes et de ses bois les tristesses que la retraite traîne d'habitude après elle et faisant libéralement le bien autour de lui. C'est là qu'il a voulu mourir, et qu'il s'est éteint doucement, avant l'heure, entouré de tous ses proches et béni de tous ceux qu'il avait obligés ou secourus.

Messieurs, ils sont rares ceux qui ne connaissent pas par une expérience personnelle des épreuves pareilles à celle dont nous sommes aujourd'hui les témoins attristés. Chacun sait quel chagrin cuisant accompagne la suprême séparation avec un être qui nous fut cher. Dans ce premier moment où la plaie saigne encore le moindre contact l'avive. Tous les objets qui nous entourent nous rappellent l'absent qui ne reviendra plus et renouvelent en tombant sous nos yeux le déchirement cruel de la première heure. Puis, peu à peu, la raison aidant, le calme se fait, et un moment vient où l'on est heureux de se souvenir qu'au jour de la catastrophe de nombreux amis ont souffert de nos peines et partagé notre douleur.

Telle est, Messieurs, la consolation que nous avons voulu apporter à la famille d'Edouard Dupuy, à sa digne veuve, à ses chers enfants, à son beau-frère enfin, notre collègue estimé et aimé, M. le président Alayrac, auquel nous tenions à donner, dans une douloureuse circonstance, un témoignage particulier de notre sympathie.

M. Glandin, président honoraire du Tribunal de Gourdon, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé le 7 mars, dans sa 75<sup>e</sup> année.

Ses funérailles ont eu lieu jeudi, au milieu d'un concours immense de parents et d'amis venus pour rendre un dernier hommage à celui qui pendant si longtemps avait été leur consolation et leur appui. Il a eu l'heureuse fortune de recevoir le dernier adieu de la bouche d'un magistrat formé à son école et digne de perpétuer sa tradition. M. le juge d'instruction Vialle a prononcé un discours que nous reproduisons :

**Discours de M. Vialle**

Messieurs,

La famille judiciaire vient d'être cruellement éprouvée. Bien que le président Glandin, ne se rattachât à nous que par les liens de l'honorariat, il n'en était pas moins un des nôtres. Lorsque, en 1883, la limite d'âge vint l'atteindre et le séparer de ses collègues et du barreau, les regrets furent vifs. Mais ils étaient tempérés par la pensée qu l'honorable magistrat allait enfin pouvoir, au milieu de ses siens, dans cette vie des champs qui avait pour lui tant d'attraits, se reposer de ses longs et pénibles travaux et goûter les douceurs d'une retraite vaillamment conquise. Aujourd'hui, sur le bord de cette dernière demeure, où vont disparaître les restes mortels de celui que nous pleurons, rien ne vient plus atténuer l'amertume de la séparation.

Né à Gourdon en 1813, d'une famille qui avait fourni des membres éminents au clergé et à la magistrature, M. Firmin Glandin était pour ainsi dire voué aux fonctions qui ont rempli sa longue carrière. Il comptait parmi ses ancêtres un jurisconsulte célèbre, François Marsis, lieutenant-général au sénéchal de cette ville, qui a écrit un ouvrage important en langue latine sur les testaments, et duquel Donjat a dit dans son histoire du droit civil des Romains, « qu'il n'avait jamais connu un jurisconsulte plus heureux pour concilier les antinomies. »

Successivement substitut à Largentière, juge de paix à Martel et à Gourdon, juge chargé de l'instruction et président de ce siège, M. Glandin gravit un à un les divers degrés de l'échelle hiérarchique. C'est peut-être à cette variété de fonctions qu'il devait les notions si diverses qui faisaient de lui un magistrat versé dans toutes les branches du droit imbu de la profonde connaissance des affaires, éclairé par une longue expérience. La pénétration de son esprit égalait son savoir. Il avait le sens simple et droit. Ses appréciations étaient toujours judicieuses et il voyait toutes choses sous leur véritable jour. Il dirigeait les débats avec un tact remarquable, parlant et se taisant à propos, et ne blessant jamais. Il écoutait à l'audience avec une attention persistante ; seul son regard fin et bienveillant trahissait parfois ses impressions intimes. Si sur son siège, il suivait avec religion l'exposé des affaires, il n'en travaillait pas moins avec le plus grand soin dans son cabinet. Ses jugements, pleins de force et de clarté, attestaient et reflétaient ce long travail. Son érudition était sans prétentions, et personne ne fut jamais ni plus affable, ni plus modeste.

Mais pourquoi parlerai-je plus longtemps des éminentes qualités de notre président devant vous, Messieurs, qui avez été les témoins de sa vie et qui avez pour lui tant de déférence et d'affection ? Magistrat d'élite, il eût été certainement appelé à siéger dans une Cour d'appel s'il eût sollicité cet avancement. Mais il était retenu au milieu de nous par les liens dissolubles, par cet attrait du pays natal, qui exerce une fascination si irrésistible sur les âmes sensibles et bien nées. Il n'aurait pas consenti à se

séparer de ce tribunal que son père avait présidé près d'un demi-siècle ; et n'aurait pas pu se résoudre à quitter cette chère ville de Gourdon, qui s'honore d'avoir été son berceau et dans laquelle il a voulu, comme ses ancêtres, vivre et mourir.

En 1878, pour le récompenser de ses services exceptionnels et lui donner en quelque sorte une compensation, le gouvernement de la République lui décerna la croix de la Légion d'honneur. Jamais distinction, on peut le dire, ne fut plus méritée.

L'activité du président Glandin ne s'est pas seulement déployée dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels. Il a encore joué un rôle politique considérable. Il a été, pendant plus de trente ans, un des membres les plus actifs de l'assemblée municipale, et il a représenté, pendant plus de quinze ans, le canton de Gourdon au Conseil général. En 1870, lorsque, sous le ministère Emile Olivier, un décret vint rendre les fonctions électives incompatibles avec les fonctions judiciaires, M. Glandin sortit de la vie publique sans regrets, parce qu'il y était entré exempt d'ambition personnelle. En acceptant les suffrages de ses concitoyens, il n'avait eu en vue que le bien public. Je ne serai que le fidèle interprète du sentiment général en disant qu'il s'acquitta, au mieux des intérêts de tous, des mandats politiques qui lui furent confiés. En lui se conciliaient le respect traditionnel et l'aspiration rénovatrice. Libéral dans toute l'acception du mot, il était l'homme de son temps. Son esprit et son cœur étaient ouverts à toute bonne innovation, à tout véritable progrès.

Tel est l'homme que nous venons de perdre. Il a succombé plein de calme et de résignation, en pleine possession de lui-même. Sa disparition soulèvera d'unanimes regrets. Caractère trempé à l'antique, il rappelait par la simplicité de ses habitudes et la dignité de sa vie consacrée tout entière au travail, au devoir et au bien public, les types les plus vénérés et les plus aimables de notre ancienne magistrature.

Vous regrettez sans nul doute, Messieurs, — et je suis le premier à le regretter avec vous, — qu'une voix plus autorisée que la mienne, celle de M. le président Alayrac, que des circonstances indépendantes de sa volonté tiennent en ce moment éloigné de Gourdon, n'ait pas pu adresser le suprême adieu à notre président honoraire. Il se fut certainement acquitté de ce pieux, mais douloureux devoir, d'une manière plus digne et de notre compagnie et de notre regretté défunt, mais non pas, — j'ose le dire, — avec plus de conviction, ni plus de sincérité.

Puisse le tribut que je viens de rendre à la mémoire de M. le président Glandin, tout insuffisant qu'il est, apporter quelque consolation à sa famille éplorée ! Puisse-t-il tempérer la douleur de sa compagne dévouée, de ce frère qui était un autre lui-même, ainsi que celle de ses enfants et de ses petits enfants !

Adieu, cher et vénéré président ! Votre souvenir restera impérissable au sein de cette compagnie que vous avez dirigée durant de longues années avec tant de bienveillance et de dignité. Dans les circonstances difficiles, votre exemple sera présent à nos esprits pour nous encourager et nous soutenir contre toutes les défaillances. Ce sera le plus bel hommage que nous puissions vous rendre.

**Contributions indirectes.** — M. Préjavelle, commis principal des contributions indirectes à Cahors vient d'être nommé sur place à la 4<sup>e</sup> classe.

**Nomination judiciaire.** — M. Laborde, procureur de la République à Chartres, vient d'être nommé président du tribunal de première instance de Montauban.

M. Laborde a été procureur de la République à Cahors, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Il appartient au Lot par son mariage avec M<sup>lle</sup> Roques, fille de l'ancien greffier en chef du tribunal de Cahors.

**Conseil d'Etat.** — Le conseil d'Etat s'est prononcé sur la question d'interprétation de l'article 24 de la loi départementale du 10 août 1871. Il s'agit de savoir si, lorsque un conseil général se réunit extraordinairement en vertu de cet article, sur la demande des deux tiers de ses membres, l'assemblée peut aborder dans ses délibérations les questions non prévues expressément par l'ordre du jour qui accompagnait la convocation du préfet. La question a été résolue négativement.

Le conseil d'Etat a émis un avis favorable sur le projet de décret qui règle les conditions d'admission en France des viandes fraîches importées de l'étranger.

**Instruction primaire.** — M. Etienne Gagoebet, ancien élève de l'École normale, instituteur adjoint stagiaire à Rodos, pourvu du brevet supérieur de capacité, est délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire adjoint à l'E-

cole primaire publique de Cahors (vieux palais de justice).

**Invention.** — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Chaomet, commis auxiliaire des postes et télégraphes, avait saisi l'administration de son projet d'avertisseur électrique et que la commission consultative des postes et télégraphes, dont le président est M. Coulon, directeur général, désirent avoir à sa disposition un modèle de l'appareil, avant d'émettre son avis au sujet de cette invention.

Nous espérons que l'opinion de la commission lui sera favorable.

**Caisse d'épargne.** — Résumé des opérations du mois de février 1888. — Versements de 350 déposants, 164,535 francs 61 ; remboursements faits à 282 déposants, 82,135 fr. 40 ; excédent des versements, 22,400 fr.

**Plants américains.** — Le comité central de vigilance contre le phylloxéra invite les propriétaires qui ont demandé des plants américains à la pépinière départementale à prendre livraison sans retard. Les plants qui n'auraient pas été retirés le 17 mars pourront être distribués à tout venant.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le Lot a notablement débordé ; il est même à craindre que les eaux ne deviennent aussi fortes qu'il y a trois ans et ne forcent plusieurs habitants voisins à déménager en leur causant de graves dégâts.

**Crégoles.** — Le sieur Casimir Parra, propriétaire, avait amené ses deux enfants avec lui dans la plaine de Tour-de-Faure. Pendant que le père était occupé à son travail, l'aîné des enfants glissa en s'amusant et tomba dans la rivière du Lot, qui coule non loin de là.

Le courant entraînait déjà le malheureux enfant, lorsque le père, attiré par les cris du plus jeune, qui essayait, mais vainement, de ressaisir son frère, accourut et se jetant immédiatement à l'eau parvint, après beaucoup d'efforts, à remonter le courant et à ramener son fils sur la rive. L'enfant était à demi asphyxié, mais il reprit ses sens quelques moments plus tard.

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 3 mars 1888. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La maladie du prince impérial d'Allemagne. — La neige à Paris. — Beaux-Arts : M. Mounet-Sully. — Le général de brigade François Perrier. — M. le capitaine Mathonet. — Le nouveau musée-bibliothèque de Rouen. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. — Le Voyage en Afrique, nouvelle, par Gill. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echees, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

Gravures : Le prince impérial d'Allemagne et sa famille. — Les médecins du prince impérial d'Allemagne. — La villa Zirio, habitation du prince impérial d'Allemagne. — La neige à Paris. — La récréation d'un bataillon scolaire au Luxembourg. — Portrait de M. Mounet-Sully, de la Comédie-Française. — Le général Perrier. — Le capitaine Mathonet. — Rouen : Le nouveau musée-bibliothèque. — Le théâtre illustré : « La Fille de Mme Argot ». — Grands magasins du Louvre : Le grand Hall. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

LA GUERRE. — La 7<sup>e</sup> série de « La Guerre » (Jules Rouff et C<sup>ie</sup>, éditeurs à Paris) traite des divers modes de recrutement de l'armée française depuis 1789, et on y trouve une exacte description de notre système actuel qui date de la loi du 27 juillet 1872, des commentaires où se montre toute la compétence de l'auteur.

Sans parler des belles illustrations qui en augmentent l'attrait, cette série est accompagnée d'une prime. C'est une magnifique chromo d'après le tableau bien connu de Protas : « Les Vainqueurs ».

LE MONITEUR DE LA MODE, fondé en 1843, tient la tête des publications de ce genre, non seulement par son ancienneté, mais parce qu'il est en même temps le plus intéressant des journaux de modes ; cette supériorité, du reste, se trouve affirmée chaque jour par l'accroissement constant de son tirage.

Publication « essentiellement française, » ne donnant que des modèles pratiques, le *Moniteur de la Mode* est devenu le guide indispensable de toute mère de famille, désireuse d'avoir des leçons d'élégance, des conseils pour ses travaux, des renseignements sur tous les points qui touchent à sa toilette et à celle de ses enfants.

En outre, la partie littéraire du journal, très variée, fournit à ses abonnés une ample moisson de lectures attrayantes et fait de cette publication le véritable journal de famille.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis. Il est édité par Abel Goubaud, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris. Prix de l'abonnement : Edition simple sans gravure coloriée, un an 14 fr., six mois 7 fr. 50, trois mois 4 fr. ; Edition avec gravure coloriée, un an 26 fr., six mois 15 fr., trois mois 8 fr.

La 120<sup>e</sup> livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et

C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, à Paris (prix : 4 franc). La « Bavière » est le second des Etats de l'Allemagne et le seul qui conserve encore une réelle autonomie dans l'empire des Hohenzoller ; ces raisons doivent attirer l'attention du grand public français qui trouvera sur cet état au point de vue de la géographie, de l'anthropologie, de l'ethnographie, de la démographie, de la géographie politique, de la législation, de la géographie économique et de l'histoire, les détails les plus complets et les plus précis dans la 120<sup>e</sup> livraison de la « Grande Encyclopédie ».

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 499 (4 mars 1888). — H. Escoffier. Les douze mois de l'année : Mars. — Le Carême. — Catulle Mendès. Les Mères ennemies (suite). — Jules Mary. Les Deux Amours de Thérèse (suite). — Alphonse Daudet. Tartarin sur les Alpes (suite). — Paul Gautot. L'illustre Casaubon (suite). — François Oswald. L'Assassinat de la ligne du Havre (suite).

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

Deux soirs de suite représentation, c'était un peu trop pour notre pauvre ville ; aussi le public s'est-il montré peu empressé, malgré les promesses alléchantes des programmes.

Samedi, nous avons eu la *Femme à Papa*, comédie-opérette dans laquelle nous avons revu plusieurs artistes de notre connaissance, qui avaient déjà notre sympathie et notre admiration. On n'a qu'un reproche à faire à M<sup>me</sup> Saignard, c'est de n'avoir pas chanté malgré les réclamations et les applaudissements de la foule, la *Chanson des Joncs*, son succès de Cahors.... et de partout. Il est vrai de dire que la *Chanson du Colonel*, bissée, lui a valu un succès égal, sinon plus grand. Nous ne parlerons ni de Tob, ce modèle des domestiques, ni de Baudet-Brisson, plus savant que père de famille, ni des autres rôles. Tous les artistes méritent de nombreuses félicitations, pour l'agréable et désopilante soirée qu'il nous ont fait passer. M. Saint-Omer, en mérite doublement comme artiste et pour le choix de ses camarades.

Nous n'en dirons pas tout à fait autant de M<sup>me</sup> d'Askoff, et sans pour cela nier son mérite, nous aurions désiré qu'elle choisit mieux les artistes qui composent sa troupe. Certainement, la pièce n'a pas été entièrement ratée, il y a eu quelques rires, car les principaux rôles étaient bien remplis. Mais je suis persuadé, que si les applaudissements n'ont pas été mieux nourris, c'est que le lever de rideau : le *Salon d'Attente* a causé une mauvaise impression qui ne s'est pas dissipée complètement devant les amusants quiproquos de la *Perche*, et cela, malgré les efforts de M<sup>me</sup> d'Askoff et de MM. Millet, Rébard et Decaux.

Il faut dire aussi que rien n'est triste comme une salle peu nombreuse ; cela refroidit les artistes et les braves. LÉO POHL.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Léon TALOU, avoué-licencié, Place du Palais de Justice, à Cahors.

**AVIS**

La vente des immeubles saisis au préjudice des consorts Couaillac, aura lieu le 24 mars courant, au lieu du 31 mars, comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le Palais de Justice.

**EXTRAIT**

D'UN

Jugement de séparation de biens

Par jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le douze mars courant enregistré, la dame Marie Pradal, sans profession, épouse du sieur Louis Martin, cultivateur, avec lequel, elle est domiciliée à Pages, commune de St-Martin-de-Vers, pourvue de l'assistance judiciaire, par décision du bureau de Cahors, en date du vingt-deux décembre dernier, ayant M<sup>e</sup> Jules Billières, pour avoué.

A été déclaré séparée, quant aux biens d'avec ledit Louis St-Martin son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné, Cahors, le treize mars, mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

Jules BILLIÈRES.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le Palais de Justice.

**EXTRAIT**

D'UNE

Demande en séparation de biens

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Jean Laborderie, huissier à Cazals, en date du dix mars mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, par lequel, la dame Julie Cossé Delcel, sans profession, épouse du sieur Brunet, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Cazals, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du neuf février dernier, laquelle ayant M<sup>e</sup> Billières, pour son avoué.

A formé contre le sieur Antoine Brunet,

son mari, une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le douze mars mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : J. BILLIÈRES.

**BOURSE. — Cours au 12 mars.**

3 0/0	82 65
3 0/0 amortissable (ancien)	100 00
3 0/0 id. 1884	85 82
4 1/2 0/0 ancien	106 65
4 1/2 0/0 1883	106 75

**Dernier cours du 12 mars.**

Actions Orléans	1,340 00
Actions Lyon	1,265 00
Obligations Orléans 3 0/0	402 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	280 50
Obligations Lombardes (jouissance...)	000 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	352 50
---	--------

Compagnie Universelle du Canal Interocéanique

DE

**PANAMA**

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 350,000

**Obligations Nouvelles**

(3<sup>me</sup> SÉRIE)

**ÉMISES A 460 FRANCS**

RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement

REMBOURSABLES TOUTES A 1,000 FRANCS

Par tirage au sort le 1<sup>er</sup> Août de chaque année (Le premier tirage aura lieu le 1<sup>er</sup> Août 1889)

Le Remboursement à 1,000 Francs

EST GARANTI

PAR UN DÉPÔT DE RENTES FRANÇAISES

Prix d'émission payable comme suit :

60 fr. en souscrivant	Fr. 60	»
100 fr. à la répartition (du 22 au 26 mars 1888)	100	»
100 fr. du 25 au 30 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an	99 18	
100 fr. du 25 au 30 mai 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an	98 92	
100 fr. du 25 au 30 juin 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et reprise d'un tiers de coupon (contre remise du titre définitif muni du coupon de 7,50 à échoir le 1 <sup>er</sup> septembre 1888)	100 78	
<b>Total</b>	<b>458 88</b>	

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté en faisant le versement de répartition dans le délai fixé pour ce versement, c'est-à-dire du 22 au 26 mars 1888, recevront un titre définitif, jouissance du 1<sup>er</sup> mars 1888, c'est-à-dire muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 1<sup>er</sup> juin 1888.

La Souscription sera ouverte le Mercredi 14 MARS ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale, pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.

A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'étranger et chez leurs correspondants en France et à l'étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

Le ROB BOYVEAU-LAFECTEUR

à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFECTEUR.

# Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

### TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Bareges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERGERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Maison spéciale d'Accouchement  
DIRIGÉE PAR  
M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge  
Maîtresse, Sage-Femme  
Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)  
PREND DES PENSIONNAIRES  
Guérison radicale des Maladies de Matrice

### SIROP PHÉNIQUE

de VIAL, Pharm. à Paris  
Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les **Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.**  
Dépôt : Toutes Pharmacies

EAU MINÉRALE NATURELLE

## VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :  
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence  
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.  
HAUTERIVE. — Prescrits comme Célestins.  
Administration de la C<sup>te</sup> concessionnaire :  
PARIS, 8, Boulevard Montmartre  
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

### A VENDRE

Imprimerie importante

dans ville de 80,000 âmes; plusieurs journaux par traités, dont un tirant à 25,000. Beaux bénéfices nets. Facilités de paiement. Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales C. L.

### GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.;  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le Traitement ne dérange nullement du travail. Il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LERORMAND,  
MÉDECIN SPÉCIALISTE  
(11, rue St-Louis, à MELUN S.-et-M.)  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

### DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS  
Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.  
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurofications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

### AUDOUARD

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze  
A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON."  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.  
5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour douil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris



## GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERGE, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

EXPOSITION



CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

PARIS  
64, Rue de Rennes, 64  
H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup>  
Éditeurs

# GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; Camille Reyry, député de la Seine; A. Giby, professeur à l'École des chartes; G. Lanson, membre de l'Institut; D. P. de la Salette, directeur de l'École polytechnique; E. de Paris, membre de l'Institut; H. Marton, examinateur à l'École polytechnique; E. de Paris, membre de l'Institut; H. Marton, chargé de cours à la Sorbonne; E. Minant, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walth, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colporteur de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.  
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois	25 francs
Chaque volume broché	25 francs

LES  
DU  
PAIN

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
MÉDAILLE D'OR  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les bourgeoises de Sagrin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne vaut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

91 RÉCOMPENSES PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR

50 cent. par verre de moitié

1880

Académie nationale

PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
BOURGOIS EXCEPTEMENT 1880 CONCOURS